



Assemblée générale

Distr. générale
8 novembre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Cinquième Commission

Points 138 et 98 d) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2022

**Prévention d'une course aux armements dans l'espace :
réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles
et de principes de comportement responsable**

Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution

[A/C.1/76/L.52](#)

**État présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale**

I. Introduction

1. À la 15^e séance, le 1^{er} novembre 2021, la Première Commission a adopté le projet de résolution [A/C.1/76/L.52](#), par 163 voix contre 8, avec 9 abstentions. Elle était saisie d'un état des incidences du projet de résolution sur le budget-programme ([A/C.1/76/L.67](#)).

II. Mandat formulé dans le projet de résolution

2. Aux paragraphes 5, 6 et 7 du projet de résolution [A/C.1/76/L.52](#), l'Assemblée générale :

a) Décide de constituer, au début de l'année 2022, un groupe de travail à composition non limitée qui sera chargé de :

i) Faire l'inventaire des cadres juridiques internationaux et des autres cadres normatifs concernant les menaces liées aux comportements des États vis-à-vis de l'espace ;



ii) Examiner les menaces que les États font ou feront peser sur les moyens spatiaux, ainsi que les mesures, les activités et les omissions qui pourraient être jugées irresponsables ;

iii) Formuler des recommandations au sujet d'éventuelles normes, règles et principes de comportement responsable à l'égard des menaces que les États font peser sur les moyens spatiaux, y compris, le cas échéant, sur la manière dont ils pourraient contribuer à négocier des instruments juridiquement contraignants, notamment pour ce qui est de la prévention d'une course aux armements dans l'espace ;

iv) Lui présenter un rapport à sa soixante-dix-huitième session ;

b) Décide que le groupe de travail à composition limitée travaillera sur la base du consensus, qu'il tiendra une session d'organisation de deux jours à Genève et qu'il s'y réunira en 2022 et en 2023 pour deux sessions de cinq jours chacune, auxquelles participeront des organisations intergouvernementales et d'autres entités ayant reçu une invitation permanente à participer en tant qu'observatrices à ses propres travaux, ainsi que des organismes et entités des Nations Unies, et auxquelles assisteront d'autres organisations internationales, des acteurs commerciaux et des représentants de la société civile, conformément à la pratique établie, et décide également que la présidence du groupe de travail pourra tenir entre les sessions des réunions consultatives avec des parties intéressées afin d'échanger des vues sur les questions relevant du mandat du groupe ;

c) Prie le Secrétaire général de fournir toute l'aide nécessaire au groupe de travail à composition limitée et à sa présidence, et de transmettre le rapport de celui-ci à la Conférence du désarmement et à la Commission du désarmement ;

III. Rapport entre le mandat formulé dans le projet de résolution et le projet de budget-programme pour 2022

3. Le mandat figurant dans le projet de résolution [A/C.1/76/L.52](#) impliquerait d'ajouter des produits et des activités au titre des plans-programmes suivants du projet de budget-programme pour 2022 :

a) Programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) ([A/76/6 \(Sect. 2\)](#)) ;

b) Programme 3 (Désarmement) [[A/76/6 \(Sect. 4\)](#)] ;

c) Programme 24 (Communications mondiales) [[A/76/6 \(Sect. 28\)](#)] ;

d) Programme 25 (Services de gestion et d'appui) [[A/76/6 \(Sect. 29E\)](#)].

IV. Produits et activités nécessaires à la mise en œuvre du mandat figurant dans le projet de résolution

4. Le mandat formulé aux paragraphes 5, 6 et 7 du projet de résolution signifierait qu'une session d'organisation de deux jours se tiendrait pendant la semaine du 7 février 2022 (dates à terminer) et que des sessions de cinq jours se tiendraient du 14 au 18 février 2022 et du 9 au 13 mai 2022, soit un total de 24 réunions qui se tiendraient à Genève, avec interprétation dans les six langues officielles. Elle signifierait en outre que deux sessions de cinq jours, qui comporteraient un total de 20 réunions, se tiendraient également à Genève en 2023, avec interprétation dans les

six langues officielles. Cela viendrait s'ajouter à la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en 2022 et 2023.

5. Par ailleurs, la demande formulée signifierait que le Département devrait publier, dans les six langues officielles de l'Organisation, 33 documents d'avant-session (96 525 mots en tout) et 8 documents de session (21 120 mots en tout) en 2022 ainsi que 30 documents d'avant-session (79 200 mots en tout) et 1 document d'après-session (10 700 mots) en 2023, documents qui viendraient s'ajouter à la charge de travail existante.

6. Aux fins de l'application du mandat, le Bureau des affaires de désarmement aurait besoin de ressources pour couvrir les frais de voyage, de New York à Genève, d'un fonctionnaire chargé de fournir un appui fonctionnel dans le cadre des première et deuxième sessions du groupe de travail à composition non limitée, qui se tiendront en 2022, ainsi que des troisième et quatrième sessions, qui se tiendront en 2023. Il aurait également besoin de ressources pour couvrir les frais liés aux services d'un consultant chargé de fournir un appui technique et fonctionnel dans le cadre des préparatifs et les services fonctionnels à apporter aux quatre sessions que le groupe de travail tiendra en 2022 et 2023. En raison des contraintes que devraient faire peser les travaux entrepris dans le cadre du Plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations, le groupe de travail tiendra l'une de ses sessions de 2023 dans un autre lieu approprié à Genève. On estime à 3 500 dollars le montant des ressources qu'il faudra prévoir au chapitre 4 (Désarmement) pour couvrir les coûts afférents à l'organisation de la session dans cet autre lieu.

7. Aux fins de l'application du mandat, le Département de la communication globale devrait assurer des services de diffusion sur le Web pour les quatre sessions de cinq jours que le groupe de travail tiendrait en 2022 et 2023.

8. Aux fins de l'application du mandat, l'Office des Nations Unies à Genève fournirait des services d'ingénierie du son et d'enregistrement à l'appui de la session d'organisation de deux jours et des quatre sessions que le groupe de travail tiendra en 2022 et 2023, ainsi que des services en ligne (WebEx) compte étant tenu des besoins actuels.

V. Incidences budgétaires

A. Prévisions de dépenses au titre des services de conférence

9. On trouvera dans le tableau 1 des informations sur les ressources supplémentaires à prévoir au titre des services de conférence.

Tableau 1

Ressources supplémentaires à prévoir au titre des services de conférence

(en dollars des États Unis)

	<i>Ressources à prévoir pour 2022</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2023</i>	<i>Ressources supplémentaires pour l'exercice 2022-2023</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)			
Autres dépenses de personnel			
Services d'interprétation	204 000	170 000	374 000
Services de documentation	391 000	298 600	689 600

	<i>Ressources à prévoir pour 2022</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2023</i>	<i>Ressources supplémentaires pour l'exercice 2022-2023</i>
Chapitre 29E [Administration (Genève)]			
Services contractuels			
Ingénieur(e) du son/services d'enregistrement	8 400	3 500	11 900
Services en ligne	4 000	4 000	8 000
Total	607 400	476 100	1 083 500

10. Les ressources pour 2023, d'un montant de 476 100 dollars, seraient inscrites aux chapitres suivants du projet de budget-programme pour 2023 :

- a) Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 468 600 dollars.
- b) Chapitre 29E [Administration (Genève)], 7 500 dollars.

B. Prévisions de dépenses au titre des services autres que les services de conférence

11. On trouvera dans le tableau 2 des informations sur les ressources supplémentaires à prévoir au titre des services autres que les services de conférence.

Tableau 2

Ressources supplémentaires à prévoir au titre des services autres que les services de conférence

(en dollars des États Unis)

	<i>Ressources à prévoir pour 2022</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2023</i>	<i>Ressources supplémentaires pour l'exercice 2022-2023</i>
Chapitre 4 (Désarmement)			
Voyages du personnel	12 900	10 000	22 900
Consultants (honoraires)	32 200	32 200	64 400
Frais généraux de fonctionnement (coûts afférents aux lieux de réunion)	–	3 500	3 500
Chapitre 28 (Communication globale)			
Services contractuels (diffusion sur le Web)	5 900	5 900	11 800
Total	51 000	51 600	102 600

12. Un montant supplémentaire de 71 400 dollars est également à prévoir pour 2022 et un montant de 56 200 dollars pour 2023 au chapitre 36 (Contributions du personnel).

13. Les ressources pour 2023, d'un montant de 107 800 dollars, seraient inscrites aux chapitres suivants du projet de budget-programme pour 2023 :

- a) Chapitre 4 (Désarmement), 45 700 dollars
- b) Chapitre 29 E [Administration (Genève)], 5 900 dollars

c) Chapitre 36 (Contributions du personnel), 56 200 dollars

VI. Récapitulatif des ressources nécessaires

14. Les incidences financières pour 2022 se chiffrent à 729 800 dollars (voir tableau 3).

Tableau 3

Ressources supplémentaires à prévoir (avant actualisation des coûts)

(en dollars des États Unis)

	<i>Ressources à prévoir pour 2022</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2023</i>	<i>Ressources supplémentaires pour l'exercice 2022-2023</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	595 000	468 600	1 063 600
Chapitre 4 (Désarmement)	45 100	45 700	90 800
Chapitre 28 (Communication globale)	5 900	5 900	11 800
Chapitre 29E [Administration (Genève)]	12 400	7 500	19 900
Chapitre 36 (Contributions du personnel)	71 400	56 200	127 600
Total (contributions du personnel incluses)	729 800	583 900	1 313 700

VII. Possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour 2022

15. Aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour 2022 pour financer les mandats formulés dans le projet de résolution. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans les chapitres correspondants du projet de budget-programme pour 2022 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires pour 2022.

VIII. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

16. L'adoption du projet de résolution [A/C.1/76/L.52](#) par l'Assemblée générale entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 658 400 dollars au titre des chapitres suivants du projet de budget-programme pour 2022.

a) Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) : 595 000 dollars.

b) Chapitre 4 (Désarmement) : 45 100 dollars.

c) Chapitre 28 (Communication globale) : 5 900 dollars.

d) Chapitre 29E [Administration (Genève)] : 12 400 dollars.

17. Le montant de 658 400 dollars serait prélevé sur le fonds de réserve pour 2022 et devrait faire l'objet d'une ouverture de crédits par l'Assemblée générale.

18. Il faudrait prévoir au chapitre 36 (Contributions du personnel) des ressources additionnelles d'un montant de 71 400 dollars, pour lesquelles l'Assemblée générale devrait ouvrir des crédits supplémentaires, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2022.
